

## **Organisateur de l'activité**

- **Nom**  
MBANZOULOU
- **Prénom**  
PAUL
- **Adresse**  
Ecole nationale d'administration pénitentiaire-ENAP, 440 avenue Michel Serres, CS 10028, 47916 Agen cedex 9
- **Raison sociale**  
ENAP, Ecole nationale d'administration pénitentiaire

## **Informations pratiques**

- **Intitulé de l'activité**  
Forum Journées de consultation citoyenne sur l'Europe : Quelle Prison en Europe pour demain ?
- **Description de l'activité**  
Trois sous-thèmes :  
Quelles peines demain en Europe ?  
Quels personnels pénitentiaires demain en Europe ?  
Quelles formations pénitentiaires demain en Europe ?  
Un comité de pilotage a été créé pour organiser un évènement sur la thématique choisie. Il a été décidé d'ouvrir cet évènement à tous les citoyens et en particulier aux élèves et personnels de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.  
En amont de l'évènement, des fiches ont été mises à disposition pour laisser libre cours aux idées de chacun sur les thématiques proposées (sous thématiques sous forme de questions)  
Le format choisi a été celui du forum.
- **Date et heure**  
Le mardi 23 octobre de 17h15 à 19h00

- **Lieu**  
Amphithéâtre de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire
- **Nombre de participants**  
45
- **Catégories de publics présents**  
Elèves directeurs des services pénitentiaires, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, lieutenants, personnels de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, formateurs, auditeurs étrangers en formation à l'Ecole, élèves en classe de préparation intégrée, direction de l'Ecole
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**  
Jean-Philippe Mayol, directeur adjoint de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire  
Paul Mbanzoulou, directeur de la direction de la Recherche, de la Documentation et des Relations Internationales  
  
Rapporteurs  
Lucie Hernandez, enseignant-chercheur à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire  
Cédric Le Bossé, chargé des relations internationales à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire

## **Synthèse de l'activité**

- **Thèmes évoqués**  
1 – Harmonisation des peines et de la réglementation. 2 –une évolution du service public pénitentiaire grâce aux bonnes pratiques étrangères. 3 – Développement d'initiatives locales et consultation des personnels de terrain. 4 – Développement de la formation pénitentiaire européenne
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**  
Est-il possible d'uniformiser la réglementation pénitentiaire à un niveau européen ?  
Comment peut-on imaginer les métiers pénitentiaires de demain en Europe ?  
Comment valoriser les initiatives locales au niveau européen ? Comment transmettre les connaissances/expériences professionnelles individuelles ? Comment s'appuyer sur les professionnels pénitentiaires de terrain pour faire évoluer les représentations ?  
Quelle formation pénitentiaire pour demain ?

- **Pistes de proposition formulées**

- 1 – Harmonisation des peines et de la réglementation

Q/

Est-il possible d'uniformiser la réglementation pénitentiaire à un niveau européen ?

R/

Des obstacles peuvent être évoqués : cadre législatif régalien/souverain, disparités de contexte (population pénale, procédures, architecture, culture de la population générale)

Il ne s'agit pas forcément d'uniformiser mais de lisser des pratiques, réglementations et lois nationales en fonction des meilleures pratiques européennes reconnues et en tenant compte des spécificités locales et nationales (contexte social, économique et politique).

Certains proposent, pour tendre vers une harmonisation ou une homogénéisation, de partir de valeurs communes ou d'un code de déontologie européen pour le personnel pénitentiaire. Le frein soulevé à ce propos est le manque d'histoire commune au niveau européen.

On peut imaginer une harmonisation européenne de la prise en charge des personnes placées sous main de justice en milieu ouvert et fermé une fois la peine ou l'aménagement de peine définie au niveau national.

Les RPE et REP démontrent qu'il est possible d'aller dans le sens de cette harmonisation.

Un autre exemple concret est celui du dispositif pénitentiaire des modules de respect espagnols adaptés au contexte français dans ses différents établissements pénitentiaires.

- 2 – une évolution du service public pénitentiaire grâce aux bonnes pratiques étrangères

Q /

Comment peut-on imaginer les métiers pénitentiaires de demain en Europe ?

R/

Il faudrait faire évoluer le rôle et les missions des personnels en développant par exemple les missions de réinsertion du surveillant pour ne pas le cantonner à son rôle sécuritaire. Comment ?

- En développant la pluridisciplinarité (travail collectif entre les différentes catégories de personnel)

- En proposant une prise en charge globale qui ne scinderait pas l'approche sécuritaire et l'approche sociale

Il pourrait être envisagé un Erasmus à destination des professionnels pénitentiaire afin que ceux-ci puissent faire évoluer leurs représentations et s'inspirer des pratiques et procédures innovantes en travaillant ou en faisant un stage à l'étranger.

D'un côté, des freins :

- Cadre réglementaire souverain

- Opinion publique favorable à un « tout sécuritaire »

- Montée du nationalisme

De l'autre des enjeux communs à faire évoluer :

- des défis communs à régler en commun (terrorisme, surpopulation, gestion des détenus étrangers, ... )
- exemple des RPE / REP

Pour définir les professionnels de demain, on doit déterminer quelles seront les peines de demain et leur sens.

### 3 – Développement d'initiatives locales et consultation des personnels de terrain

Q/

Comment valoriser les initiatives locales au niveau européen ? Comment transmettre les connaissances/expériences professionnelles individuelles ? Comment s'appuyer sur les professionnels pénitentiaires de terrain pour faire évoluer les représentations ?

R/

Au niveau local, certains professionnels développent des projets de gestion et de prise en charge pénitentiaire innovants mais manquent parfois d'un suivi au niveau national. Ils pourraient bénéficier d'une entité ou d'un réseau européen existant pour recenser, accompagner et partager ces projets locaux innovants.

La population pénale fait l'objet de préjugés négatifs de la part de l'opinion publique. Ces représentations influencent les décideurs à orienter leurs politiques sur un versant sécuritaire et punitif. Les personnels pénitentiaires pourraient être des acteurs importants venant éclairer l'opinion publique et faire évoluer ses représentations. Il s'agirait également de faire connaître le milieu ouvert pour prendre conscience que d'autres types de peines existent et sont efficaces en matière de désistance.

### 4 – Développement de la formation pénitentiaire européenne

Q/

Quelle formation pénitentiaire pour demain ?

R/

Pour faire évoluer les pratiques et réglementations au niveau européen, un développement de contenus communs et d'une pédagogie commune de formation pourrait être envisagé grâce à un portail de formation européen.

On pourrait également s'appuyer sur l'expérience des professionnels en fin de carrière pour prendre en compte les réalités du terrain au niveau européen dans la formation des personnels pénitentiaires.

La formation des personnels pourrait intégrer de manière plus systématique des stages au sein des pays européens.

## **Facultatif**

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

La qualité des échanges et l'implication des participants ont permis d'esquisser ces pistes.